

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

Séance du 14 septembre 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 8/09/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5

Etaients présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absent : MARION Pierre-Alain.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

**ORDRE DU JOUR**

1. STEP : devis Naldéo pour le bilan réglementaire
2. Bois : convention d'exploitation groupée

**COMPTE RENDU**

Réunion de la commission bâtiment

**COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES****ORDRE DU JOUR****1. STEP : devis Naldéo pour le bilan réglementaire**

L'entreprise propose deux devis :

- Réalisation du bilan 2023 pour 1092€ TTC,
- Réalisation des 3 bilans 2023 à 2025 pour 3168€ TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis des 3 bilans réglementaires.

*Délibération n°2023-SEP-1 télétransmise en sous-préfecture le : 19 septembre 2023*

*Publiée sur le site internet de la commune le : 19 septembre 2023*

**2. Bois : convention d'exploitation groupée de bois**

De la même manière que pour 2022, l'ONF propose la signature d'une convention d'exploitation groupée de petit bois dans les parcelles 1 et 7 pour un volume prévisionnel de 666m<sup>3</sup>. Selon la convention, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la convention.

*Délibération n°2023-SEP-2 télétransmise en sous-préfecture le : 19 septembre 2023*

*Publiée sur le site internet de la commune le : 19 septembre 2023*

**COMPTE RENDU**

- Réunion de la commission « bâtiment » : le 7/09/2023 en présence de V. Fleurot du Département, Mme le Maire, M. J.L. Godrad, J.Y. Rolet, Y. Juguët. M. Sanchez, architecte, aura en charge la définition et le chiffrage de l'avant-projet, un

rdv est programmé le 29/09/2023.

## COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Décision de Mme le Maire : Conformément à ses attributions, Mme le Maire informe de sa décision de valider en urgence un devis de la SARL Locatelli pour le remplacement des chapeaux de cheminées détériorés de la mairie pour un montant de 3005.40€ TTC, ce tarif inclut le nettoyage des chéneaux côté parking.
- Vol de bois : Mme Thomas, enseignante à l'école de Villeneuve, travaille depuis plusieurs années en collaboration avec notre agent ONF M. Pagnier sur un projet avec sa classe. La commune a mis à disposition l'abri touristique du bois de commune pour les enfants de la classe et l'ONF a agrémenté la cabane en trouvant 30 billons tabourets à la hauteur des enfants afin qu'ils puissent s'asseoir. L'enseignante et les enfants étaient ravis de réaliser des cours en forêt. Courant Juillet ces 30 billons ont disparu de l'abri touristique et ont été retrouvés fendus devant la maison d'un habitant du village. Cet habitant a reconnu devant M. Pagnier et M. Segaud, responsable ONF de l'unité territoriale de Levier, avoir pris les billons mais minimise fortement son geste. Il a été prié de retrouver 30 billons et de les replacer au même endroit pour le 15/09/2023. Mme le Maire donne lecture du compte rendu vol de bois du 27/07/2023. Les conseillers déplorent un tel comportement.
- Sécurité rue des Tours : Depuis que la rue des Tours est mieux sécurisée nous avons pu constater à plusieurs reprises que des enfants étaient souvent assis au milieu de la route ou jouaient à la marelle sur la route. Un courrier a été remis en main propre aux parents des enfants de la rue pour leur signaler les faits et leur demander de prendre leurs responsabilités face aux dangers qui menacent leurs enfants.
- Réfection de chemins et voie communale : Les travaux de l'entreprise Roger Cuenot sont en voie d'être terminés, il reste des corrections à apporter sur le chemin Chaudart. M. JY Rolet fait part des remerciements de M. M. Roland pour la réfection de la voie communale de Yoche.
- Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72 / RD 333 : Les trois entreprises sollicitées avaient jusqu'à ce jour 11h30 pour répondre à la consultation. Toutes les entreprises ont répondu, l'analyse des offres est prévue le 27/09/2023.
- Relevé des compteurs d'eau : Les compteurs ont été relevés la semaine de la rentrée, la mairie rappelle que les habitants recevront 2 factures distinctes comme l'an passé, la 1<sup>ère</sup> pour l'eau et la 2<sup>nde</sup> pour l'assainissement.
- Conformité des raccordements assainissement : Les tests réalisés par Naldéo et Sopreco ont permis de détecter des raccordements au réseau d'assainissement collectif non conformes, un courrier sera transmis aux habitants concernés pour la mise aux normes.
- Site internet : Pour des raisons de sécurité et de réglementation la gestion du site communal ne peut plus être réalisée par un bénévole, les habilitations informatiques sont réservées à la mairie, à ses élus ou à un prestataire sous contrat. Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement M. Jacques Berault pour son implication dans la création et la bonne gestion du site internet de la commune.
- Taille des arbres/haies : Comme chaque année nous demandons aux habitants de tailler les arbres/haies qui risquent d'endommager les fils électriques et téléphoniques et nuisent à une bonne visibilité. Un courrier sera adressé aux habitants concernés.
- Trophées de l'agriculture : Sous l'impulsion de notre agent ONF, la commune a déposé un dossier de candidature pour les trophées de l'agriculture 2023 afin de mettre en lumière notre démarche d'adaptation au changement climatique via les travaux prévus dans le cadre du plan de relance de la forêt et ceux déjà réalisés pour la réhabilitation de la tourbière.
- Sollicitations de la mairie : Un habitant vient régulièrement et depuis des mois porter les mêmes doléances auprès des adjoints en mettant en doute le fonctionnement interne du conseil municipal. Mme le Maire rappelle à tous les habitants que toute **demande doit être formulée par écrit**, elle ne sera exposée et traitée en séance de conseil municipal que par la lecture du courrier. Mme le Maire peut se rendre disponible pour rencontrer les habitants et évoquer avec eux leur situation, il suffit d'en faire la demande auprès de secrétariat de mairie les jours d'ouverture.
- Demande de travaux dans les logements communaux : Les locataires de la Cure sollicitent la mairie pour le remplacement des baignoires par des douches et le changement de certains revêtements de sol. Le conseil municipal est sensible à cette demande, ces travaux seront envisagés dans le projet en cours de rénovation de la Cure.

- Recensement de la population : Une habitante a accepté d'occuper le poste d'agent recenseur, le conseil municipal l'en remercie vivement.
- Recherche emplacement station météo : Deux emplacements sont à proposer, en priorité vers l'antenne proche du stade de foot, éventuellement vers la station d'épuration.
- Nids de poule : L'entreprise GP Routes n'a pas encore achevé son intervention.
- Poteau incendie : L'entreprise Goguely Terrassement doit intervenir la dernière semaine de septembre pour les déplacement et remplacement du poteau accidenté au croisement RD72/RD295.
- Visite bâtiment future école : les élus communautaires intéressés visiteront le bâtiment le 16/09/2023, Mme le Maire convie également les conseillers municipaux de Villeneuve d'Amont.
- Travaux préparatoires au schéma directeur d'alimentation en eau potable : Suite à la localisation par Naldéo d'un secteur fuyard Grande rue, le Syndicat de Dommartin est intervenu le 14/09/2023 pour des tests au corrélateur, aucune fuite n'a été détectée.
- Eglise : M. JL Godrad s'inquiète de l'avancée du dossier de l'église, Mme le Maire informe qu'elle a enfin obtenu un rdv avec l'Abbé Decreuse le 20/09/2023 en présence du cabinet Tout un Programme. Le porche a été rabâché cette semaine afin de limiter les détériorations liées à la météo.
- Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 12 octobre 2023.

La séance est levée à 22h40.

Jean-Louis GODARD,  
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le : 20 OCT. 2023

